

A notre avis, une autre difficulté se pose au sujet de l'amendement proposé à l'article 38, qui a trait au droit de parler une langue autre que l'une des deux langues officielles, dont le développement naturel ne doit être ni restreint ni entravé. Je ne pense pas que le député de Peace River l'ait expliqué lorsque je n'étais pas à la Chambre, mais nous ne comprenons pas trop bien ce que peut signifier le développement naturel d'une langue. J'entends un député derrière moi qui me donne un conseil, mais je n'ai rien compris. De toute façon, à notre avis—même si nous approuvons les sentiments généraux exprimés par le député de Peace River et nos collègues de ce côté-ci—l'article 38 dans sa première version est préférable, car il a un sens plus étendu et moins restrictif que l'amendement. Voilà pourquoi nous ne pouvons appuyer l'amendement.

[Français]

M. Stanley Haidasz (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion, au cours du débat sur ce projet de loi très important concernant les langues officielles, à savoir le bill C-120, de faire quelques remarques à propos de l'amendement à l'article 38.

L'article 38 vise à garantir les droits et privilèges des langues que parlent les Canadiens qui ne sont d'origine ni anglaise ni française.

Il me semble que je comprends bien les sentiments qui animaient l'honorable député de Peace River (M. Baldwin). J'ai aussi reçu de plusieurs Canadiens des communications exprimant leurs doutes et leurs craintes.

Monsieur l'Orateur, l'article 38, que le gouvernement a rédigé et présenté à la Chambre, est à l'effet que:

Aucune des dispositions de la présente loi ne sera interprétée comme affectant ou diminuant de quelque manière les droits ou privilèges acquis ou possédés en vertu de la loi ou de la coutume soit avant, soit après l'entrée en vigueur de la présente loi, en ce qui concerne les langues autres que les langues officielles.

[Traduction]

Comme bien d'autres députés ont célébré hier et pendant la fin de semaine précédant le 1<sup>er</sup> juillet les fêtes commémorant la Confédération canadienne, nous avons pris part à de nombreux événements intéressants, passionnants et stimulants. J'arrive directement de Toronto où nous avons passé la fin de semaine et la journée d'hier de façon très

stimulante, voire exaltante. Des milliers de Canadiens ont pu alors visiter l'exposition tenue dans la caravane internationale de Toronto. On y exposait des objets des arts et métiers de Canadiens d'origines ethniques variées. Plus de 33 prétendues «villes mondiales» ont pu ainsi témoigner de la richesse de la mosaïque canadienne. J'ai eu le privilège de m'adresser à un bon nombre d'organisateur de cette manifestation et je voudrais ici les féliciter publiquement. En particulier, je voudrais citer M. John Fisher, M. Leon Kossar et M. Stephen Vojtech qui ont été parmi les animateurs de cette opération passionnante qui a montré à tous les Canadiens les richesses du pays. Cela a été bien différent des fêtes mornes qui ont eu lieu à Ottawa hier et qui ont été relatées par la *Presse Canadienne* dans un des quotidiens de Toronto. Par exemple, je pense que le programme du Centre national des arts n'a pas reflété le caractère pluraliste et multiculturel du Canada tel qu'il existe. J'estime que le secrétaire d'État (M. Pelletier) ferait bien d'enquêter sur toutes les circonstances qui ont présidé à l'organisation de ce programme.

Laissez-moi vous dire que j'appuie le principe du bill C-120 par lequel l'anglais et le français deviendront langues officielles dans tout ce qui a trait au Parlement du Canada, aux tribunaux et à la fonction publique ainsi qu'aux organismes fédéraux qui servent les Canadiens. Ce bill s'est fait attendre depuis déjà trop longtemps et les Canadiens d'origine anglaise et française auraient pu espérer une mesure semblable il y a déjà belle lurette. Par ailleurs, les Canadiens d'autres origines ont exprimé bien des doutes et bien des appréhensions. Ils aimeraient que le gouvernement les rassure davantage sur l'avenir de leur langue et de leur culture. Nous courons le risque, tout en évitant le creuset du genre américain, de nous exposer à un autre désastre, celui de deux creusets. A mon avis, il est du devoir du secrétaire d'État de nous exposer clairement la politique du gouvernement canadien en ce qui a trait au développement d'une culture canadienne.

Aujourd'hui, il y a 30 p. 100 des Canadiens qui ne sont ni d'origine anglaise ni d'origine française, mais ils ont énormément contribué à l'essor de la nation. Leurs enfants, et demain, leurs petits-enfants, seront citoyens canadiens, et ils sont en droit d'espérer une déclaration sur la politique envisagée à l'égard de leurs langues maternelles et leurs cultures. On devrait songer davantage, me sem-